

Merci d'avoir contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la Biodiversité (2021-2030).

Une première restitution est prévue au Congrès mondial de la nature de l'UICN, à Marseille, du 3 au 11 septembre 2021.

Pour tout renseignement ou contribution vous pouvez nous contacter à : snb@developpement-durable.gouv.fr.

L'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2021-2030) démarre par une large consultation dans les territoires, là où l'interaction avec le citoyen est la plus puissante, et là où agissent les collectivités et les porteurs de projets. Les territoires sont les mieux à même de faire connaître les enjeux du quotidien et de proposer des réponses pragmatiques proches du terrain.

Jusqu'à la fin du mois d'avril Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, ira à la rencontre des acteurs dans toutes les régions de France afin d'animer ces consultations territorialisées.

Durant cette période, il est proposé aux différents représentants de structures publiques ou privées, élus, acteurs des territoires de faire connaître leurs enjeux concernant la biodiversité et de proposer des solutions.

Ainsi vous êtes invités à nous transmettre vos propositions d'actions, d'ici le 30 avril 2021. Ce questionnaire vous permettra de présenter les problématiques relatives à l'érosion de biodiversité que vous identifiez et de faire des propositions opérationnelles pour y répondre.

Vos propositions serviront de base à la 3e Stratégie nationale pour la biodiversité et seront complétées par une consultation citoyenne sur la plateforme www.biodiversite.gouv.fr

Une première restitution est prévue lors du Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui se tiendra à Marseille du 3 au 11 septembre 2021.

Toutes et tous concernés, nous contribuons ensemble à la rédaction d'une stratégie nationale pour la biodiversité sur les 10 années à venir.

Merci de cocher la case suivante si vous avez terminé la complétion de votre proposition :

Je confirme la complétion

1. Problématique/enjeux identifiés

Présentation courte de la problématique :

En Provence Alpes Côte d'Azur, la gestion quantitative de la ressource en eau est une problématique majeure. Actuellement, la région est couverte par une vingtaine de Plans de Gestion de la Ressource en Eau. Pour autant, ces dernières années nous ne constatons pas forcément encore en l'état d'amélioration de la situation au regard de l'impact du changement climatique mais également au regard des prélèvements d'eau qui sont de plus en plus croissants (que ce soit en termes de nouvelles demandes d'irrigation pour des cultures qui n'étaient jusque là pas irriguées ou de nouvelles surfaces agricoles à irriguer par l'implantation de nouvelles cultures). Au contraire, il semblerait que ces dernières années nous constatons bien une avancée notable des débits d'étiage (dès le mois de Mars contre Juin/juillet jusqu'à présent) et un étalement dans le temps de ces derniers (jusqu'en fin d'année contre Septembre jusqu'à présent). La gestion des crises sécheresse est également non efficiente en PACA comme en témoignent les nombreux et récurrents assèchs, de même que les mortalités piscicoles constatées par notre réseau associatif chaque année. Ces faibles débits ont des conséquences indéniables sur la répartition et l'abondance de la biodiversité aquatique (c'est notamment le cas de nos populations piscicoles où l'on constate notamment une perte de résilience et un essoufflement des populations de Truites Fario par exemple). Or, notre région est dotée d'une biodiversité aquatique exceptionnelle (par exemple, la région PACA compte plus de la moitié des espèces piscicoles présentes en France métropolitaine sur son territoire et la région dispose d'espèces endémiques comme l'Apron du Rhône, espèce protégée bénéficiant d'un Plan National d'Actions ou encore l'Alose feinte de Méditerranée, le Barbeau méridional etc.) que cette Stratégie Nationale se doit d'être en mesure de préserver pour les générations futures.

Question(s) à traiter/problème(s) à résoudre :

Pollution de cours d'eau, de zones humides

Appauvrissement génétique

Prolifération d'espèces exotiques envahissantes

Modification de milieu naturel (passage de prairie en culture, modification de cours d'eau, monoculture forestière...)

Surexploitation ou intervention sur des ressources biologiques, animales, végétales et minérales (ex : surpêche, déforestation, braconnage, exploitations minières, introduction d'espèces ou d'individus pour la chasse, la pêche, l'aquaculture...)

Destruction et fragmentation des milieux naturels liées à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport, artificialisation des sols, activités extractives

Disparition d'espèces (faune et/ou flore) ou appauvrissement des populations

Pollution des sols

Autre

Dérangement d'espèces

Autre question à traiter / problème : préciser :

Prélèvements en eau, retenues collinaires, photovoltaïque flottant, hydroélectricité

2. Présentation de la proposition

Intitulé de la proposition :

Mettre en concordance ZRE et PGRE et rendre les PGRE règlementaires

Description de la proposition :

Il semblerait que parfois il y ait des démarches de PGRE alors qu'il n'y a pas de ZRE. Pour autant, si une démarche de PGRE est mise en place c'est bel et bien parce qu'il y a un problème de gestion quantitative de la ressource en eau. Or, les ZRE ont une valeur plus forte réglementairement parlant que les PGRE, d'où le fait qu'il est important que les deux soient bien corrélés. Rendre les PGRE règlementaires leur permettrait de mettre réellement en œuvre des actions qui permettent de retrouver un équilibre entre prélèvement de la ressource en eau et disponibilité de cette dernière pour la vie aquatique dans les milieux.

Echelle :

Interrégionale

Nationale

Locale

Régionale

Temporalité de la proposition :

Proposition structurelle

Conditions de réussite :

Suivi et bilan des PGRE - Intégration de la gestion de crise sécheresse - révisions des seuils de déclenchement des stades sécheresse + mesures de restriction + prise des arrêtés préfectoraux - réelle prise en compte politique de la problématique

Points de vigilance :

Les mêmes que les conditions de réussite. Si ces éléments là ne sont pas pris en compte la réussite ne sera pas de mise de fait.

3. Finalité(s) de la proposition

Votre proposition vise la (les) finalité(s) suivante(s) : Choix multiples possibles Réduire les pressions qui impact

Lutter contre le changement climatique

Restaurer la biodiversité :

Amélioration de la fonctionnalité d'un écosystème

Augmentation de la surface des habitats naturels

Augmentation des populations d'espèces

Bien vivre avec la nature, et en valoriser les bienfaits pour l'homme et la société, voire en recréant un lien entre l'êtr

Préservation de la qualité des eaux

Limitation îlots de chaleur

Qualité de vie (paysages, loisirs de nature...)

Protection contre les risques naturels (l'érosion des sols, sécheresse, inondations)

4. De quel(s) levier(s) votre proposition a-t-elle besoin ?

Quels sont les leviers/outils de politique publique à actionner pour mettre en œuvre cette proposition ?

Contrôle/surveillance/sanction (police)

Leviers juridiques ou administratifs

Leviers économiques

Leviers de recherche et connaissance

Incitations à agir à destination de

Leviers juridiques ou administratifs :

Elaboration d'une norme ou d'un cadre réglementaire

Application des lois et règlements

Leviers économiques :

Subventions publiques

Incitations fiscales

Leviers de recherche et connaissance :

Expérimentations et innovations

Recherche développement

Production de connaissance (données et analyses)

Incitations à agir à destination de :

Collectivités et acteurs économiques (labellisations, RSE, normalisation, notoriété, normes, partage d'expériences)

Tout public (diffusion d'informations, communication, éducation, sensibilisation, création culturelle, spiritualité)

5. Qui sont les acteur(s) à mobiliser/qui doivent s'engager pour concrétiser votre proposition ?

Quels sont le (ou les) acteur(s)/partenaire(s) qui pourraient, selon vous, être mobilisé(s) pour la mise en œuvre de ce

Citoyens / Habitants

Acteurs économiques / Filières (Filières (entreprise du CAC 40 à la Très Petites Entreprise (TPE), dont agriculteurs, pêcheurs professionnels, forestiers, tourisme)

Associations (des fédérations nationales aux antennes locales, Organisation non gouvernementale (ONG), Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) etc.)

Usagers de la nature (Chasseurs, pêcheurs de loisir, promeneurs, sportifs, naturalistes, cueilleurs...)

Propriétaires fonciers

Etat et ses services

Etablissements publics de l'Etat

Collectivités territoriales et entités territoriales

Instances de consultation sur la biodiversité

Gestionnaires d'espaces naturels

Organismes de recherche et acteurs de la recherche (Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Institut national de la recherche agronomique (INRAE), Alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI)...)

Etat et ses services :

Niveau régional (ex : préfecture ; Direction Régionale de Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ; Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/ pour les Outre-mer) ; et autres directions régionales de ministères tels que l'agriculture, l'éducation ou les sports)

Niveau national (ministères, etc.)

Etablissements publics de l'Etat :

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Parcs nationaux

Conservatoire du Littoral

Agences de l'Eau

Office français de la biodiversité (OFB)

Collectivités territoriales et entités territoriales :

Autre syndicat Mixte

Commune(s)

Conseil départemental

Conseil régional

Agence régionale de la biodiversité (ARB)

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Autre syndicat Mixte : préciser :

syndicats de rivière, EPTB et EPAGE

Instances de consultation sur la biodiversité :

Instances régionales de la Biodiversité (Comité Régional de la Biodiversité, Comité de l'Eau et de la Biodiversité/Conseil Maritime Ultramarin de Bassin, Office de l'Eau, Agence régionale de la Biodiversité...)

Instances nationales (Comité National de la Biodiversité, Conseil National de la Protection de la Nature, Comité National de Conseil National de la Mer et des Littoraux, Conseil National de la Transition Ecologique...)

Instances régionales de la Biodiversité (Comité Régional de la Biodiversité, Comité de l'Eau et de la Biodiversité/Cons

Comité Régional Biodiversité - Agence Régionale pour la Biodiversité

Instances nationales (Comité National de la Biodiversité, Conseil National de la Protection de la Nature, Comité Natio

Comité National de la Biodiversité - Conseil National de la Protection de la Nature - Comités de bassin et Comité national de l'eau

Gestionnaires d'espaces naturels :

Conservatoire du littoral

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)/Commune

Acteurs économiques – gestionnaires d'espaces protégées (ex : pêcheurs)

Association/Organisation non gouvernementale (ONG)

Syndicats de rivière

Conservatoires d'espaces naturels

Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Parc naturel régional (PNR)

Parc National

Usagers de la nature :

Pêcheurs de loisir

6. Financement de la proposition

Quel serait, selon vous, le coût estimatif de votre projet par an ou global :

A définir

D'après vous, qui pourrait participer au financement ?

Agences de l'Eau, Conseils régionaux, Etat, DREAL, EPCI

Quelles pourraient être les recettes mobilisables pour le financement de votre proposition ?

Entre autres recettes pollueurs payeurs des Agences de l'eau - taxe GEMAPI + intérêt de mettre en place une recette du même type que celle des Agences de l'eau pour la biodiversité à proprement parler

7. Indicateur(s) de suivi de la proposition

D'après vous, quels sont les indicateurs à mettre en place et à quelle(s) échéance(s) ? 2024 (échéance du 1er plan

Concordance ZRE PGRE

2027 (échéance du 2e plan d'actions de la SNB) :

Mise en place de PGRE règlementaires

2030 (échéance de la SNB et de son 3e plan d'actions) :

Bilan à mi-parcours de l'efficacité des PGRE devenus règlementaires

Auteur de la proposition

A quelle structure publique ou privée appartenez-vous ?

Association

Etes-vous membre d'une de ces instances ?

Comité régional de la Biodiversité (CRB)

Nom de la structure :

Association Régionale des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Secteur d'activité :

Pêche de loisir en eau douce et préservation des milieux aquatiques

Nom et prénom du responsable légal de votre structure :

ROSSI Luc

Email du responsable légal :

dr.arfppma@gmail.com

Téléphone du responsable légal :

06 07 25 53 13

Nom du déposant :

